

TRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIX

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

DECRET n° 70/352 du 12/11/70
portant nomination du Chef de PCA
de Bétou (District de Dongou).

LE PRÉSIDENT DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ÉTAT,

Vu la Constitution du 30 décembre 1969 de la République
Populaire du Congo;

Vu le décret n° 67-243 du 25 août 1967 fixant l'organi-
sation administrative de la République, complété par le décret
n° 67-244 du 25 août 1967;

Vu le décret n° 68-6 du 4 janvier 1968 relatif aux
pouvoirs des Commissaires du Gouvernement et des Chefs de District
notamment à son article 36;

Sur proposition du Ministre de l'Administration du
Territoire;

DECRETE :

Article 1er. - Est nommé Chef de PCA de Bétou (District de Dongou)
Région de la LIKOUALA :

Mr. EVONGO Barthélémy, Moniteur Supérieur
de l'Enseignement, en service à la Direc-
tion de l'Éducation Populaire et Civique
à Brazzaville, en remplacement de Mr.
LENTAMA André appelé à d'autres fonc-
tions.

Article 2. - Le présent décret qui aura effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Offi-
ciel et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 12 NOVEMBRE 1970

LE CHEF DE BATAILLON MARIEN N'GOUABI

Ministre de l'Administration
du Territoire,

Dieudonné ITOUA

Le Ministre des Finances et du Budget,

Boniface MATINGOU

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,